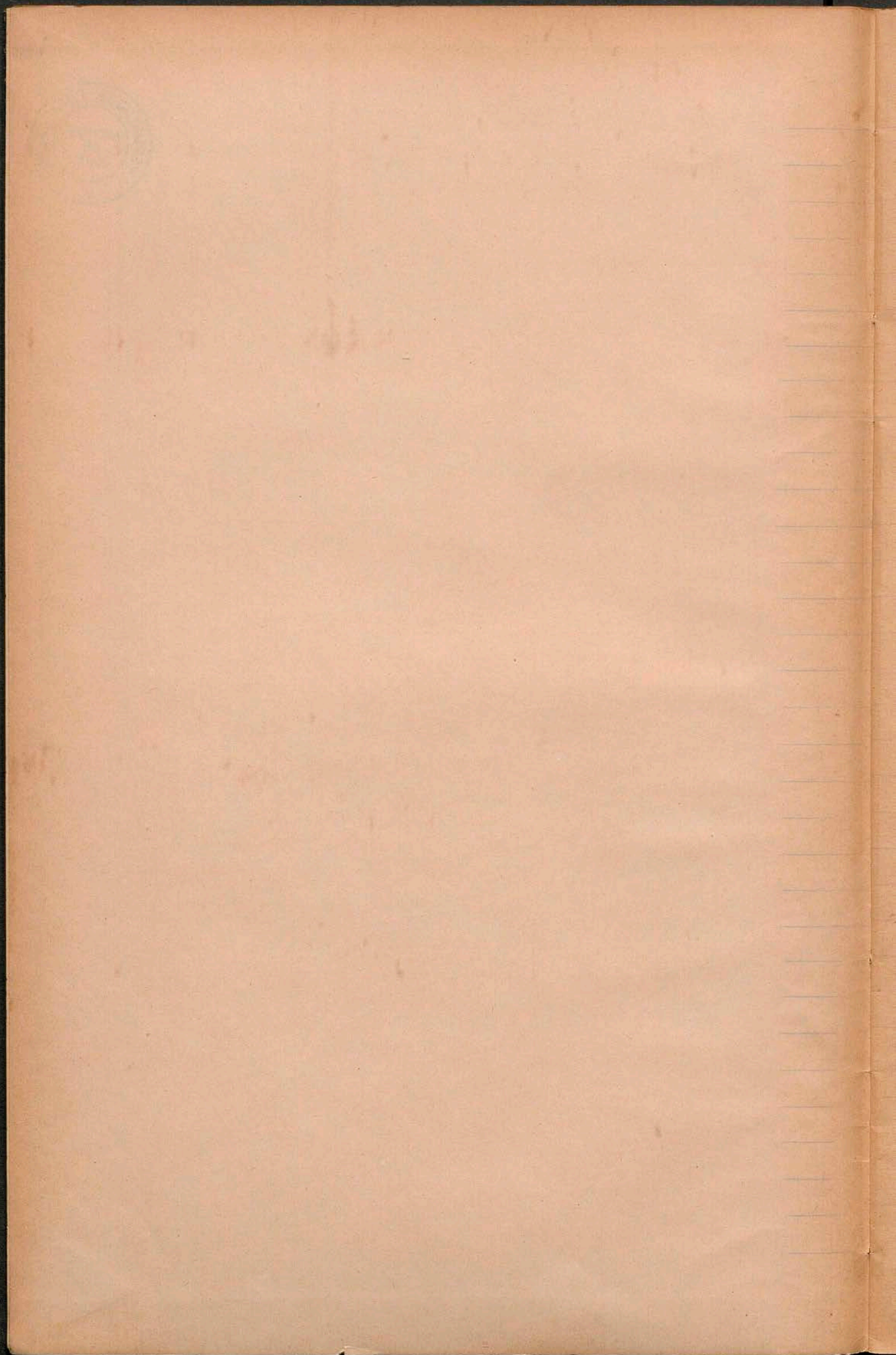


COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la révision du classement des places fortes et postes militaires en Algérie. (N° 68, session extraordinaire 1884.)

Nommée le 4 décembre 1884.

MM.

- 1^o BUREAU : LE GÉNÉRAL ARNAUDEAU.
- 2^o — LE GÉNÉRAL DUBOYS-FRESNEY.
- 3^o — LE GÉNÉRAL PÉLISSIER.
- 4^o — LE GÉNÉRAL FRÉBAULT.
- 5^o — LE GÉNÉRAL GRESLEY.
- 6^o — FORCIOLI.
- 7^o — JACQUES.
- 8^o — LE COLONEL DE CHADOIS.
- 9^o — LE GÉNÉRAL GUILLEMAUT.



1

5 Décembre 1884

M. le Général Duboy - Frenoy - Dubert - M. Forester, secrétaire
Nommé séance.

M. le Colonel D'oge est élu Président : le secrétaire D'oge est élu
Du moment ce qu'il a dit son charge bureau

1^{er} Bureau - M. le Général Armand fait le historique sommaire de la Chambre
pour le moment de D'oge et M. Forester comme porte : 100 membres à Paris : à
moins le Comité de travaux en 1871

2^e Bureau M. Duboy - Frenoy dit qu'il y a eu à propos l'abolition de la fortification
c'est à dire quand elle imités : le bureau a accepté cette abolition

3^e Bureau M. F. Robin dit que le quartier s'est fait il a abouti dans son bureau
^{à l'usage de}

4^e Bureau M. le Général Bédard s'exprime dans le même sens

5^e Bureau M. le Général Genty dit que s'il n'a rien dit au jour

6^e Bureau M. Robin se courait par le projet "de démolir" à Paris jadis de la Chambre
pour soumettre des observations au Gouvernement et ce qui concerne le démolir et l'ouverture
ouverte de la Chambre

7^e B. M. Jacques a fait valoir dans son bureau les arguments qui militent
en faveur de l'abri de D'oge et M. Forester

8^e B. M. le Colonel Chabot absent

9^e B. M. le Général Galland dit que le quartier n'a rien dit à l'abolition

M. Jacques pour la parole sur le moment de la parole de D'oge et M. Forester : qu'il en
s'agit de la fortification ou non ce moment, l'usage de l'abri de la Chambre est
il n'en a rien dit : ainsi le bulletin prend à l'existence de ce quartier et il se demandent
s'il en leur viendrait le sens en cas de l'usage

M. Jacques croit que la Chambre abolition, d'après ce qu'il a dit, l'usage de l'abri : ce
d'abolition et le Comité de fortification n'aura pas même et le Comité

Le Comité Municipal, l'Administration ont donné un avis pour le moment : l'avis
s'agit de la non abolition

Il est que l'on doit demander la permission de la Chambre et de Comité de fortification
relatifs à D'oge et M. Forester

M. Armand comment le projet : D'oge et M. Forester était avant la création de Paul Haboué
un projet très important : abolition : un important militaire à Paris, dans tous

- les cas on devrait maintenir le régime comme usage pour la population
- M. le Général Guillemin dit qu'il est allé samedi à Port Natal. De la Abira. le passage est très difficile, surtout pour un troupe. Le Préfet y a été dit et pourra même inquiéter malgré le fortin. C'est un point de vue d'opinion. On ne peut pas le garder de Port Natal à l'ouest. On le laisserait la nuit et le jour il pourrait se porter par le Kalya
- M. Armande dit que on ne peut pas obtenir les bâtiments comme école
- M. le Général Greley dit qu'il n'a pas envoyé un gendarme à De la Abira. Il fait faire les gendarmes double aller pour qu'ils puissent de porter facilement sur un point d'aller de la Abira vers le fortin par le chemin de fer, dit qu'il sera constant
- M. le Général Soliman dit que tout le monde admet le maintien de De la Abira et la Commune n'a pas à inquiéter le gendarme qui demeure et jusqu'à ce qu'il ait vu que de la question de Déclaration. lui ce en place ou non
- M. Sauger dit qu'une Déclaration de Abira au sujet de l'habitation n'a été pour la minute n'est 1. le fortin est déclaré. Il demande la Commune de ne pas le déclarer.
- M. Armande dit que le Abira a l'air de gendarmes civils. lui, il y installera des troupes et d'entretien le fortin
- M. le Président demande la Commune si elle doit un supplément de police
- M. le Général Soliman se fait écouter pour la question de police relative à De la Abira si la Chambre de Digne les a eues, ou si elle renvoie la Commune
- La Commune accepte ces propositions
- M. le Président demande si l'on doit choisir le Rapporteur.
- M. Soliman fait remarquer qu'il faut attendre les remarques de manière à ce que le rapporteur soit l'expression de l'opinion de la majorité. M. Greley demande le rapporteur de l'Assemblée. non ce n'est pas convenu le vote de Déclaration qui s'appelle le vote de Déclaration de non et l'Offense qui y a été faite

Le Secrétaire

Le Président
 G. Duboy premier

L'ame du 10 Décembre

Ordre de M. le Général Duboy. Fresney

Secrétaire M. Forest

Le L'ame est ouvert : 24 1/2. Le secrétaire donne lecture des documents fournis par le Maire de l'Église Gullemand dit qu'il ne pourrait pas le rétablir : D'après ce qu'il a vu et vu, il n'a pas vu de son côté, bien plus facile et il n'a pas vu de l'Église.

M. Jacques dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. Armand dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

Le Général Duboy, Fresney, dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. Jacques dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. l'Administrateur dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

Commun

M. Armand et Gullemand dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. Armand et Gullemand dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. Armand et Gullemand dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. le Général Gredley dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. le Général Gredley dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

M. le Général Gredley dit qu'il n'a pas vu de l'Église, et l'écrit qu'il n'a pas vu de l'Église.

bourj de Douai supplie la classe. Si l'autorite civile veut profiter du batarde
de Douai une classe de plus, elle n'a qu'a le mettre en etat.

M. Jaques fait remarquer que les colons sont 12 habitans de Douai et que les autres villages
sont encore plus bas

M. Duboyz Fresney dit qu'a Ora et Nizan le poble n'este plus, tandis qu'a Douai
tout est fait

M. Guillemaut dit qu'on ne perd pas temps pour les villages

M. Delorme dit que le poble n'a pas empche le batarde d'embrasser les villages; il veut
revoir leur poble, et le batarde le même avis

M. Jaques declare qu'il n'agit simplement de maintenir ce qui existe

M. Delorme dit que le poble n'est un moyen terrible et qu'on peut y en faire des hauts

M. l'General Rebault fait des observations au sujet de semblables

Le Sec

Le Secretaire

[Signature]

Le President

M. Duboyz Fresney

L'annee du 16 Decembre

President M. l'General Duboyz Fresney

M. Armandeau donne lecture de la lettre qui a ete transmise par M. l'Archeveque
de la Guenee. Il en resulte que le batarde a emble le communisme complet,
et est en de la commune de Tordignon

M. l'General Armandeau est ^{rapporte} ~~avis~~ la suite de quelques observations
prentes par M. Jaques qui presente dans un premier etat

Le delibere de Ora et Nizan et vote a la majorite de 4 voix contre 3.

M. Armandeau donne lecture de son rapport concernant au delibere

Le rapport est accepte

Le Secretaire

[Signature]

Le President

M. Duboyz Fresney

